

**COMMUNIQUÉ DE LA DIRECTION**  
**LUNDI 06 JUILLET 2020**  
**INFORMATIONS AUX FAMILLES ET VISITES**

**1. Reprise des visites sans rendez-vous**

Depuis le samedi 27 juin, l'établissement a ré-ouvert ses portes au public et aux différents intervenants.

**Pour la santé et la sécurité des résidents et des professionnels, les gestes barrières sont maintenus et OBLIGATOIRES dans l'enceinte de l'établissement.**

Dans tous les lieux communs :

- port du masque chirurgical (fournit si le visiteur n'en dispose pas)
- utilisation de gel hydro alcoolique en systématique

Dans le cadre du plan de retour à la normale, les visites des enfants sont autorisées, néanmoins, nous attirons votre attention sur le fait que les enfants en bas âge ne peuvent pas porter de masque ni utiliser la solution hydro alcoolique. Ils sont donc particulièrement vecteurs de nombreux virus autres que le COVID qui présentent pourtant des signes communs : maux de gorges, affections ORL, fièvre, troubles digestifs...

Afin d'éviter la mise en isolement répétée des résidences dans l'attente de résultat de tests COVID, nous vous recommandons de différer les visites des enfants de moins de 8 ans ou de privilégier les rencontres en extérieur.

Pour les repas accompagnants et les goûters, nous vous demandons de privilégier la chambre ou les extérieurs, en fonction de la météo. Aucun stationnement de visiteur sans masque ne sera autorisé dans les lieux communs.

**Toute personne ne respectant pas les principes énoncés ci-dessus, est susceptible de se voir raccompagner aux portes par un membre de l'équipe et de se voir interdire l'entrée de l'établissement.**

**2. Reprise des admissions et fin des confinements préventifs en chambre**

Les admissions ont repris dans les conditions normales depuis 22 juin 2020, quel que soit le motif d'admission.

Les admissions sont conditionnées à la réalisation d'un test par RT-PCR au stade de la préadmission à J-2. Un confinement préventif en chambre de 7 jours pourrait être maintenu suivant l'avis donné par l'astreinte « personnes âgées » du territoire ou l'ARS.

En cas de suspicion de cas COVID et dans l'attente de retour du test, un confinement en chambre avec port de masque dans les lieux communs sera mis en place.

**3. Reprise des sorties individuelles et collectives et de la vie sociale au sein de l'établissement**

Les sorties individuelles et collectives reprennent dans les conditions normales, comme avant la crise, depuis le 27 juin 2020.

De ce fait la limitation des motifs et de la taille des groupes des sorties collectives n'a plus lieu d'être, de même que la limitation des motifs ou limitation géographique pour les sorties individuelles hors de l'établissement.

**Pour la santé et la sécurité des résidents et des professionnels, les gestes barrières doivent être appliqués y compris lors des sorties.**

#### 4. Poursuite de la vie sociale et reprise de l'ensemble des professionnels de santé, médicaux et paramédicaux et des bénévoles au sein de l'établissement

Les animations ont repris dans les conditions habituelles depuis le 18 juin, sans limitation de taille ou de composition de groupes. L'ensemble des animations, y compris les sorties extérieures sont à nouveau possible depuis le 27 juin.

Les repas ont repris dans les conditions habituelles (repas en salle à manger et salle de jour sans limitation de nombre) depuis le 8 juin.

L'intervention des professionnels libéraux et paramédicaux reprend dans des conditions habituelles à compter du 8 juin.

Tous les bénévoles sont à nouveau autorisés à intervenir dans l'établissement depuis le 22 juin.

**Pour la santé et la sécurité des résidents et des professionnels, le respect absolu des gestes barrières doit être appliqué y compris lors des sorties.**

**L'ensemble des intervenants, professionnels ou bénévoles sont soumis à la signature d'une charte d'engagement.**

#### 5. Réouverture de l'accueil de jour et du PASA

L'accueil de jour a ré ouvert le 8 juin en petit comité et le 6 juillet selon les conditions habituelles avec des groupes allant jusqu'à 8 personnes.

**Pour la sécurité de tous, les personnes accueillies en accueil de jour ainsi que leurs accompagnants sont invités à respecter les gestes barrières. Des masques et du gel hydro alcoolique sont mis à disposition.**

Le PASA est prévu pour une réouverture au 7 juillet 2020 mais il est possible que ce dernier soit différé, du fait de risque accru de contaminations croisées inter secteurs et inter résidences.

#### 6. Mesures générales de protection qui continuent de s'appliquer :

- **Le lavage des mains par solution hydroalcoolique à l'entrée et le port obligatoire du masque chirurgical durant toute la durée de la visite sont maintenus jusqu'à nouvel ordre.**  
Ces deux mesures prioritaires s'accompagnent d'un nettoyage des surfaces susceptibles d'avoir été touchées, d'une aération systématique des pièces visitées et du respect scrupuleux du circuit des déchets d'activités de soins à risques infectieux.
- **Fonctionnement de la cellule Covid-19 au sein de l'établissement :** réunissant à minima la directrice, la cadre supérieur de santé, les cadres de santé, les psychologues, un médecin, le responsable des services techniques et l'adjoint des cadres aux services économiques et financiers. Cette cellule se réunit à minima une fois par semaine ;
- **Un réflexe de dépistage par RT-PCR. Dès lors que les conditions de réalisation technique de ces tests seront réunies, les tests seront proposés aux :**
  - Nouveaux professionnels permanents et temporaires intervenants en établissement, 2 jours avant leur intervention au sein de l'établissement ;
  - Professionnels de l'établissement au retour des congés ;
  - Résidents ou salariés présentant le moindre symptôme évocateur ;
  - Personnes demandant une admission en établissement, au stade de la préadmission.

## **7. Mise en œuvre effective**

**Le plan de retour à la normale est mis en application depuis le 18 juin 2020.**

## **8. Consultation des usagers**

Le CVS de l'établissement ne pouvant être réuni, le président est consulté par mail et la consultation des usagers sera faite de manière généralisée.

L'ensemble des familles et résidents sont destinataires de ce plan de retour à la normale et sont invités à faire part de leurs suggestions et retours par écrit (de préférence par mail) à la direction de l'établissement, en utilisant l'adresse : [sec.qualite@residences-mareva.fr](mailto:sec.qualite@residences-mareva.fr)